

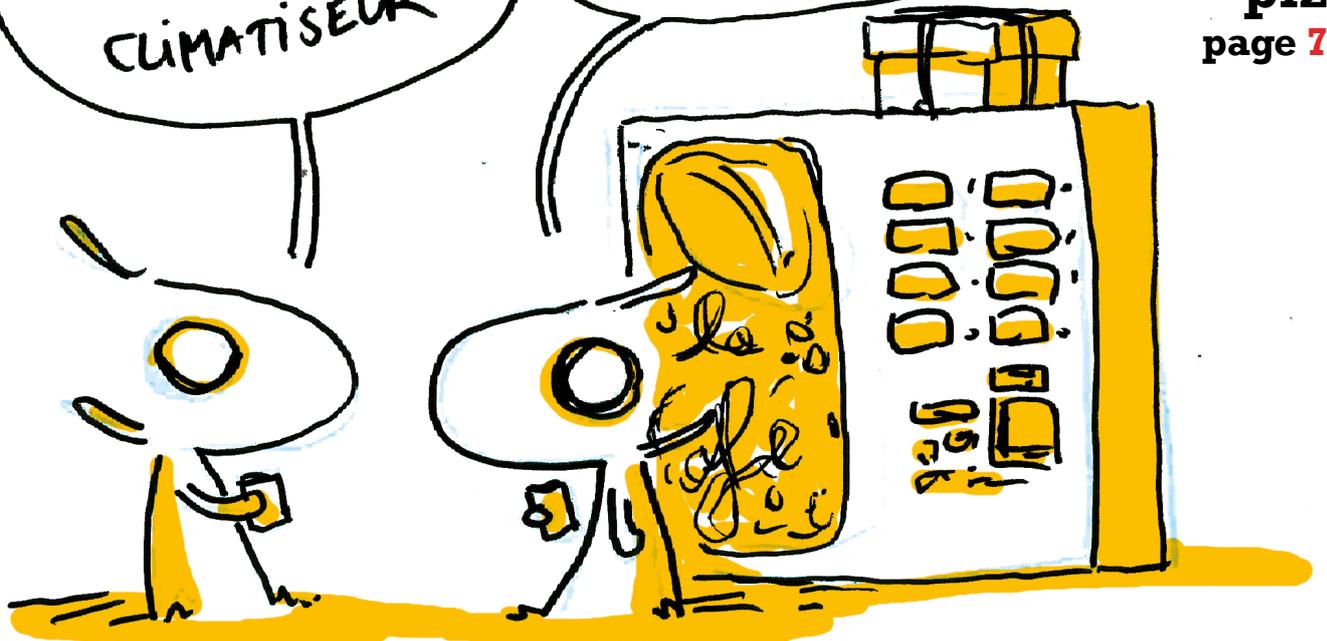
**Baby  
premier  
Miniss'**

page 8

**une  
question  
de transit**  
page 3

**les  
grandes  
illusions**  
page 1

**en petite  
coupures  
plz**  
page 7



**les droits des femmes, entre affichage et réalité**  
pages 4 et 5

*c'est le  
printemps !  
il est temps de  
renverser le patriarcat*

# l'édito

## Mars attaque !

En ce mois de mars, la CGT participe et organise une série d'évènements en lien avec la commémoration de la journée internationale des droits des femmes.

Nous sommes encore loin de l'égalité homme/femme en 2024 avec encore et toujours les inégalités salariales importantes, le phénomène de temps partiel « subit » et les difficultés d'accéder à des postes à responsabilité pour les femmes. Une belle avancée néanmoins avec l'inscription dans la Constitution de l'avortement comme une liberté « garantie », mais comme le rappelle Sophie Binet, notre secrétaire générale de la CGT, il nous faut agir pour « garantir le droit à l'IVG sur tout le territoire ». Il s'agit d'une première étape mais il faut aller plus loin et exiger notamment la mise en place de moyens partout sur le territoire pour le droit d'accès à l'IVG, tout comme la reconnaissance et la prise en compte des besoins tels que le congé menstruel ou encore le congé de ménopause.

Depuis son 52<sup>e</sup> Congrès de la Confédération, notre CGT est une organisation féministe et l'a inscrit dans ses statuts.

C'est également grâce à sa fermeté que Sophie BINET a obtenue, du ministre de la Fonction Publique S. Guérini, la mise en place d'un dispositif de primes dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques. Cela ne doit pas occulter, bien évidemment, l'urgence d'une augmentation générale de nos traitements, comme nous l'avons revendiqué dans la rue le 19 mars. Mais, bien sûr, la CGT restera attentive aux différents dispositifs d'attribution mis en place dans les collectivités afin que tous les agent.es impacté.es dans leur travail par les JO soient bénéficiaires de cette prime. La CGT MEL est d'ailleurs dans l'attente de précisions quant au déploiement de cette mesure et veillera à sa bonne application. Nous tenons également à apporter notre soutien fraternel au secrétaire général de l'UD CGT du Nord Jean-Paul Delescaut, convoqué au tribunal correctionnel de Lille le 28 mars 2024. Une telle convocation n'a rien à voir avec une action de justice. C'est une décision politique ! Comme-ci on voulait nous faire peur, nous dissuader d'affirmer notre indignation, nos revendications ! **Soyons tous au côté de Jean Paul ce 28 mars à 12h00.**



Julie Gayraud  
Kaissieres

« Personne ne pardonne jamais rien. Les gens ont la mémoire courte, c'est tout. »

tiré de la série *True Detective*

## « La CGT Mel, vous la voulez comment ? »

Assemblée Générale de votre  
syndicat – **Vendredi 12 avril** –  
**Bourse du travail de Lille**



## l'agenda

- > **26 mars** : Journée nationale d'action retraité.es – 14h00 – Place de la République
- > **28 mars** : Rassemblement de soutien à Jean Paul Delescaut, secrétaire de l'UD CGT du Nord, Tribunal de Lille, 12h00
- > **30 mars** : Marche féministe & Village des associations féministes et syndicales -Place du Théâtre – Lille
- > **30 mars** : Manifestation pour le droit au logement – 14h30 – grand place – Lille
- > **9 avril** : Comité social territorial
- > **1<sup>er</sup> mai** : fête du travail

**Visites F3SCT :**

- > **28 mars**, Biotopie 2
- > **19 avril**, CER Armentières

# Télétravail à la DEPV : on les sort par la porte, ils reviennent par la fenêtre.

**Cet automne, nombre de collègues de la Direction Espace Public et Voirie avaient interpellé la CGT MEL à propos de ce qui s'apparentait à une tentative de transformer le règlement intérieur en papier toilette.**

A l'occasion d'une première réunion à l'UTRV le 20 novembre visant à imposer du haut une remise en cause collective du télétravail, la CGT avait déposé un préavis de grève et invité les collègues des UT à se mobiliser.

Nous avons fait une intervention et rappelé le cadre collectif du télétravail à la MEL, tel qu'il a été débattu avec vos représentants syndicaux dans les instances représentatives du dialogue social, délibéré en Conseil, et intégré au règlement intérieur.

A la voirie pourtant, les frondeurs en chef semblent avoir du mal avec certains panneaux de signalisation. Cul de sac, sens interdit, route barrée. Ils ont tenté une déviation. Faites demi-tour au prochain carrefour.

Notre intervention avait suffi à calmer un temps les ardeurs sécessionnistes. Mais depuis quelques semaines, à l'occasion de réunions de services dans les UT dont nous nous sommes procurés les comptes

rendus, la tentative d'imposer un régime de télétravail limité à un jour maximum a repris de plus belle. Et ce sont aux chefs de services, aux encadrants intermédiaires, vecteurs et victimes de cette confiscation illégale du télétravail que revient la basse besogne. Contre l'avis et l'envie des agent-e-s. A l'occasion du CST du 5 décembre, le DGS, interrogé par vos élu-e-s CGT, avait rappelé la règle commune.

Nous l'avons interpellé à nouveau par courriel le 7 février, en urgence pour qu'il fasse définitivement respecter la règle, se fasse respecter lui-même, et que les instances et vos représentants qui s'y investissent ne soit plus piétinés. De même, le Vice-président s'est montré très agacé par ces attaques, tant dans le fond que dans la méthode. « Il est trop facile d'invoquer la nécessité de service d'une façon générale. »

En parallèle et à la demande des agent-e-s, nous avons diffusé une pétition qui a été signée par une grande majorité des collègues concernés. Nous l'avons remise en mains propres au Vice-président.

Dans ce contexte, des pressions ont eu lieu à l'encontre de certain des signataires. Certain-e-s ont été menacé-e-s, d'autres ont été jusqu'à retirer leur signa-

ture ! C'est grave, honteux, inadmissible. Le code de la Fonction publique confère aux agent-e-s des droits et des devoirs. La liberté d'expression, dans le respect du devoir de discrétion est garantie collectivement et à chacun-e d'entre nous. La CGT ne laissera pas faire ces pratiques.

**Nous demandons au Président Castelain et au Directeur général des services de garantir le bénéfice du cadre collectif du Télétravail et de ne plus considérer les collègues de la DEPV comme des agents de second rang.**

Nous exigeons qu'ils prennent également toutes les mesures à l'encontre de ceux qui, en haut lieu, exercent des pressions contre les collègues défendant simplement le droit commun. La MEL avec le diagnostic FACE se lance dans un nouveau label AFNOR, contre les discriminations.

Une belle opportunité ici de mettre ses actes en cohérence avec sa com ! Nous invitons les collègues à nous faire part des pressions qu'ils pourraient subir malgré l'intervention de la CGT, et précisons que nous leur garantissons l'anonymat dans les suites que nous donnerons à ce combat.

N'oubliez pas que chaque refus de télétravail doit être argumenté par écrit et peut faire l'objet d'un recours individuel en CAP.

Cela nous conforte dans l'exigence que nous portons, sans être entendus pour l'instant, d'ouvrir de véritables négociations pour obtenir un accord créateur de droits, pour le télétravail à la MEL.

**Frédéric Parisot**  
Télétravail my amor



# Avortement : une grande avancée, mais...

**Quelques jours après le 8 mars, la rédaction souhaite mettre en exergue la constitutionnalisation de l'IVG.**

La CGT est une organisation féministe et l'a inscrit dans ses statuts. Alors, nous nous félicitons de cette avancée. Pour marquer l'inscription dans la Constitution de l'avortement comme une liberté « garantie », Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT était présente place du Trocadéro à Paris. Dans son intervention, elle appelait à agir pour « garantir le droit à l'IVG sur tout le territoire. »  
« C'est notre détermination qui nous permet d'être là aujourd'hui et d'assister à ce tournant historique pour les droits des femmes en France. Pour la CGT, ce droit est fondamental,

car il permet aux femmes de maîtriser leur maternité. Sans maîtrise de sa maternité, il n'y a pas de droit au travail : une femme qui est enfermée chez elle par la maternité, c'est une femme qui n'a pas le droit au travail et donc à l'indépendance économique. Le droit à l'IVG est un droit fondamental pour l'émancipation des femmes. Je pense aujourd'hui à la Hongrie, la Pologne, l'Italie, le Brésil, la Bolivie, le Pérou ou encore les États-Unis où nos sœurs risquent leur vie chaque jour. Car, oui, chaque année, ce ne sont pas moins de 40 000 femmes qui décèdent d'un avortement clandestin. Nous avons gagné la constitutionnalisation de l'IVG. C'est une étape essentielle, mais ce n'est pas la fin du combat. Nous devons

maintenant garantir l'accès à l'IVG pour toutes les femmes, partout, tout le temps : pour rappel, **ce ne sont pas moins de 130 centres IVG qui ont fermé ces dernières années.** » Attention cependant, aux termes utilisés.

**C'est la liberté garantie de recourir à l'avortement qui est inscrite dans la Constitution. Pas le droit à l'avortement.**

Car constitutionnaliser le droit à l'avortement aurait obligé le législateur à prévoir les moyens pour garantir ce droit, ce qui n'est pas le cas d'une liberté.

*La rédaction du* **CGTinfos**

## La grande cause du quinquennat enregistre l'une des plus fortes baisses avec 9,1 % du budget amputé

**10 milliards d'euros de coupes budgétaires !**

Quel impact pour l'égalité hommes – femmes ? Avec un budget amputé de 7 milliards d'euros, le budget alloué aux politiques d'égalité entre les femmes et les hommes signifie une baisse de 9,1 %. L'égalité entre les femmes et les hommes est restée la grande cause affirmée par le président de la République, mais sans actes et sans moyens. Alors que la dernière étude « Investir dans le secteur du soin et du lien aux autres : un enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes » chiffre à 80 milliards d'euros, soit 3 % du PIB un investissement nécessaire dans les métiers du soin et du lien, métiers à dominante féminine, le gouvernement réduit encore le budget très insuffisant consacré à l'égalité. De plus dans son rapport « Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ? », **la Fondation des femmes estime qu'il faut entre 2,6 et 5,4 milliards d'euros pour lutter contre les violences faites aux femmes.** Les besoins sont importants et l'égalité est constitutionnelle et

constitutive de notre société. **Or le gouvernement y accorde aujourd'hui un budget de seulement 77 millions d'euros, soit une goutte d'eau**

Pour que la devise de la République française ne soit pas que des mots, le gouvernement doit investir pour la liberté, l'égalité et la fraternité et cesser de mettre à mal les fondements de notre société.

**ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES :**  
**- 7 MILLIONS**  
**= 9 % de budget en moins pour**  
**la « grande cause du quinquennat »**



dans l'océan des inégalités entre les femmes et les hommes et des violences sexistes et sexuelles.

# Des inégalités encore plus criantes pour les femmes à la retraite

## Femme retraitée, j'agis pour une société plus égalitaire

En France, nous sommes plus de 8 millions de femmes retraitées et nous sommes nombreuses à nous sentir discriminées. Victimes des bas salaires, des conditions de travail et de la précarité subies dans notre carrière professionnelle, victimes des congés parentaux mal compensés financièrement et mal validés. Nous avons été une femme sur deux à réduire notre temps de travail à l'arrivée d'un enfant. Nous en payons les conséquences sur le montant de nos retraites !

## J'agis pour l'égalité des pensions

Nous sommes plus de 52 % de femmes retraitées percevant une pension de droits directs, issue de notre activité professionnelle. Cette pension est, en moyenne, inférieure de 40 % à celle des

hommes ! Plus d'un million de femmes ne touchent que la pension de réversion.

## J'agis pour le respect du rôle social des femmes retraitées

Environ un quart des ménages de retraité-e-s fournit de l'aide en temps pour les proches : parents, enfants, petits-enfants. Cette aide est le plus souvent l'affaire des femmes. Nous sommes ignorées dans notre rôle social alors que nous sommes nombreuses à nous engager dans les Associations caritatives ou éducatives, dans la vie de notre commune. Nous sommes majoritaires parmi les « aidant-e-s » pour nos parents âgés, notre conjoint. Conséquences : nous sommes nombreuses à nous sentir épuisées physiquement, psychologiquement.

## J'agis pour le droit à la santé des femmes retraitées

Nous subissons la

discrimination des actes médicaux : passé 74 ans, nous ne bénéficions plus de la prise en charge des actes médicaux de prévention des cancers féminins, et dès 65 ans, nous n'avons plus accès aux bilans de santé proposés par la Sécurité sociale. Quant aux violences sexistes et sexuelles, elles sont invisibilisées quand elles concernent les femmes de plus de 65 ans. Pourtant près de 25 % des féminicides concernent des femmes âgées !

## Femme retraitée, j'agis, je manifeste et je me syndique à la cgt Mel

- > Pour une revalorisation de ma pension
- > Pour l'amélioration de la pension de réversion
- > Pour une société plus solidaire et plus égalitaire
- > Contre toutes les violences subies par les femmes en France et dans le monde

Section Retraité.e.s  
de la CGT MEL

## Le 8 mars dure un mois !

Il faisait beau ce vendredi 8 mars, place de la République à Lille où près de 5 000 personnes avaient pris le départ d'un cortège contestataire pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

La constitutionnalisation de l'IVG, quatre jours plus tôt, a certainement galvanisé une partie des participants venus en plus grand nombre cette année.

Il y avait beaucoup de femmes et surtout de jeunes femmes, pancartes à la main scandant leurs forces, leurs fiertés et leurs colères. Il y avait beaucoup d'hommes aussi. Parce qu'il y a encore de quoi être en colère en 2024 : une réforme des retraites injuste qui les condamne à 6 mois de travail de plus que les hommes en moyenne. Et pas franchement de meilleures nouvelles avec la réforme de l'assurance chômage, ni du côté de l'accès au logement ou à l'alimentation où elles sont toujours les plus précaires. Rappelons que 80% des travailleurs pauvres sont des femmes.

Et le récent plan d'austérité de Bruno Lemaire fait l'impasse sur l'égalité femmes-hommes.

La grande cause du quinquennat Macron se voit amputer de 9.1% de son budget, soit l'une des plus fortes baisses du plan d'économie... Le message est clair. L'égalité femmes-hommes n'est pas la priorité.

Bref, les raisons de la colère sont encore là, et la mobilisation du 19 mars pour une augmentation des traitements des fonctionnaires hommes et femmes a permis de rappeler dans toute la France que nous n'attendrons pas l'année 2186 pour exiger l'égalité salariale.

Camille Longueval



ah ben on accepte les pandas à la CGT maintenant ok bon pourquoi pas les lapins

# Régime indemnitaire : Les communaux de Tourcoing se font entendre

A la MEL comme dans les communes de la métropole, les élu-e-s locaux-ales font mine de ne pas voir la misère se répandre dans la Fonction publique territoriale. On laisse les agents s'enfoncer dans la précarité, la conscience tranquille, persuadé-e-s qu'on peut en même temps refuser d'indexer les rémunérations sur l'inflation et s'augmenter de 40 %, s'offrir des costumes à 2 500 euros aux frais de la princesse. Suivez mon regard, il pointe vers le tribunal de Lille. Sauf que tout le monde a ses limites et qu'à force de les chercher on finit par les

trouver. C'est ce qu'a constaté la Maire de Tourcoing qui a décidé de ne pas verser la prime pouvoir d'achat à ses agents ! Une humiliation de trop -alors que les élu-e-s tourquennois-e-s se sont eux et elles aussi largement augmenté-e-s leurs émoluments - qui a poussé les agent-e-s communaux-ales à organiser un rassemblement devant la mairie le 21 février pour réclamer le versement de cette prime et une revalorisation de leur régime indemnitaire. Les collègues de Tourcoing ont pu compter sur une délégation de la CGT MEL, dans toutes

les luttes, pour les soutenir. La CGT MEL tire les leçons de ses échanges avec le VP Mathon qui explique le refus de la MEL de revaloriser le RIFSEEP par la différence de rémunération entre les agent-e-s métropolitain-e-s et communaux. Les régimes indemnitaires de la sphère métropolitaine sont tous liés et se battent pour un régime indemnitaire c'est se battre pour tous les régimes indemnitaires !

*Panda Roux*



## CDD : après 6 ans, le CDI ou la porte ?

**Casse-tête compliqué pour le traitement des contractuels de la territoriale au-delà de six ans de CDD :** l'arrêté 472075 de la Haute Assemblée du Conseil d'État du 26 février 2024 est venu confirmer que d'avoir fait six ans de CDD ne donnait plus droit automatiquement à un CDI : celui-ci ne peut en effet être créé que sur décision « expresse » de l'employeur, c'est-à-dire un acte juridique explicite (arrêté...). Encore un peu plus de précarité sur la précarité. Or, la loi interdit explicitement de renouveler un CDD au-delà de six ans.

D'où notre titre, au bout de six ans, c'est le CDI ou la porte ! Quelle absurdité, quelle courte vue des employeurs publics, pour

des agents en place depuis 6 ans et qui ont donc fait leur preuve. Tout n'est d'ailleurs pas clair, car si l'employeur n'alerte pas l'agent du non-renouvellement de son contrat dans les délais que la loi lui impose, cela l'oblige-t-il à prendre une décision expresse pour une transformation du contrat en CDI ? Qu'en est-il si l'agent n'a pas été informé dans les temps, pratique sur laquelle nous avons récemment émis une alerte, et continue de travailler au-delà de la fin de son contrat ? Et si on cherche des solutions, peut-on également, au moins pour les catégories C, envisager des recrutements directs, mais qui demandent aussi une décision expresse ? Nous sommes certes dans un cadre juridique en construction, mais il y a là une aberration à laquelle la MEL doit

en tout cas répondre dans l'intérêt des agents concernés. La CGT sera vigilante sur ces points. Elle invite les contractuels qui se rapprochent des 6 ans cumulés de CDD à la contacter pour faire un point sur le sujet, et demande aux ressources humaines de la MEL de travailler à un cadre sécurisant pour les agents. Pour la CGT Mel, c'est titulariser tous les agents qu'il faut pour répondre dignement aux besoins dans les services.

*Olaf*

# Des JO pas jojo

**La MEL accueille les épreuves de basket et de hand au stade Pierre Mauroy et notre Stadium constitue une base arrière, et un lieu de vie se situe à proximité.**

Suite à nos différents passages au Stadium, nous avons reçu les interrogations des nombreux collègues des directions qui seront impliqué-e-s dans les J.O cet été. Nous avons obtenu deux réunions avec les directeurs et chefs de services concernés, l'une à destination des agents l'autre en direction des organisations syndicales. On est comme ça à la CGT, on est sport, on partage. Ainsi les collègues ont pu être rassurés, par exemple sur les modalités de prise de congés, l'organisation de leur temps de travail, la coordination avec Paris 2024... même s'il reste encore quelques points à préciser. Ici comme à Paris, les agent-e-s sont motivé-e-s pour participer à cette aventure unique dans une carrière. Concernant les JO de Paris, dès 2017, la CGT avait été à l'initiative d'une

charte sociale axée sur 16 engagements et signée par l'ensemble des organisations syndicales et patronales et le Comité de candidature. Sept ans après, le comité de suivi de cette charte présidé par Bernard Thibault, ex Secrétaire général de la CGT, constate que les engagements du patronat et de son gouvernement Macron sont loin d'être respectés. Et le décret pris par le gouvernement pour la période des JO est une violation pure et simple des droits des travailleur-euse-s. Invitée sur France inter le 12 mars, Sophie Binet rappelait « évidemment, que les salariés veulent participer à la réussite des Jeux, mais pas au mépris de leur situation sociale et sanitaire ». Elle regrette qu'il ait fallu qu'elle « menace de déposer des préavis de grève pour qu'enfin une table ronde soit organisée hier au ministère de la Fonction publique (...). Nous n'avons aucune garantie que les hôpitaux puissent fonctionner normalement pendant l'été et faire face à l'afflux de visiteurs (...) Nous demandons l'égalité

dans la fonction publique» s'agissant des primes obtenues ». Pour les salariés n'intervenant pas directement sur les JO, mais qui seront contraints au télétravail, souvent dans des conditions invivables, rien n'est prévu à ce jour, pas de tiers lieu ni compensation. Aussi, devant la menace d'un préavis, le ministre Stanislas Guerini, Fonction publique, a annoncé la mise en place de primes pour éviter les grèves durant les JO.

**Les agents de la fonction publique toucheront une prime allant de 500 à 1500 euros.**

Nul doute que la MEL sera exemplaire en la matière ! En attendant, merci la CGT !

*Frédéric Parisot et  
Camille Longueval*



La valeur n'attend pas le nombre des années l'incompétence non plus

# Le temps ne fait rien à l'affaire

« Dans la marmite aux idées toutes faites Leur bouillie cuit depuis si longtemps Qu'ils ont déjà l'âge de la retraite Sans jamais avoir eu mal aux dents »

Le président de la République a nommé Gabriel Attal Premier ministre mardi 9 janvier 2024. C'est un événement planétaire, il n'a que 34 ans. La jeunesse serait donc au pouvoir.

Mais on peut avoir 34 ans et baigner dans des eaux croupies de vieilles idées passéistes et nauséabondes. Ses premiers discours et actes combinent les accents d'extrême droite identitaire et les vertiges néolibéraux les plus radicaux contre le Code du travail, le droit au logement social, l'indemnisation du chômage, le travail forcé pour les bénéficiaires des revenus minimums et les attaques contre le

statut de la fonction publique. Dès le mois de février, MM. Attal et Le Maire annonçaient un nouveau serrage de vis autoritaire de 10 milliards d'euros. Ces mesures portent une attaque sans précédent à l'encontre des services publics au détriment de l'intérêt général. L'éducation, le logement et la transition environnementale sont particulièrement touchés. Plus globalement, ce sont tous les budgets des ministères qui sont amputés.

10 milliards de moins, c'est encore et toujours moins pour les fonctionnaires, les services publics et donc pour la majorité de la population.

Sans oublier que cette austérité, dont le gouvernement n'ose dire le mot, sera accentuée avec 12 milliards de moins d'ores et déjà annoncés par le gouvernement pour la future loi de finances 2025. Voilà donc ce que propose ce jeune homme déjà sclérosé par les vieilles marmites libérales. Le petit nouveau de Macron a beau sortir de son berceau, il n'en reste pas moins un adepte sans faille des bacs à sable souillés d'antiques politiques d'austérité, de régression sociale et d'attaques contre nos services publics, garants de la solidarité nationale et de l'intérêt général. « Comme la roue à l'électronique, comme le pétard à la fusée Le silex à l'énergie cosmique, leur avenir est dans les musées. »

*Thierry Duel*

aaarédussion des  
fonssionères brry



**J'adhère !**

Nom : \_\_\_\_\_  
Grade : \_\_\_\_\_  
Service : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_  
Tel. : \_\_\_\_\_  
Je souhaite :  Adhérer  Prendre contact  
 Donner des cartons de scotch

Bulletin à retourner à l'adresse du syndicat - tél 03 20 21 23 46

**ours**

Le CGTinfos est une publication du syndicat CGT de la Métropole Européenne de Lille  
2 boulevard des Cités Unies, 59040 Lille Tél 03 20 21 23 46 Fax 03 20 21 61 39  
Directeur de publication Frédéric Parisot Rédacteur en chef Thierry Duel  
Site [www.cgt-mel.fr](http://www.cgt-mel.fr) Mail [syndicat\\_cgt@lillemetropole.fr](mailto:syndicat_cgt@lillemetropole.fr) Twitter [@cgt-mel2017](https://twitter.com/cgt-mel2017)  
Facebook [www.facebook.com/cgtmel](https://www.facebook.com/cgtmel) Dessins Monsieur Lapin [phiip@lapin.org](mailto:phiip@lapin.org)

